

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mars 2023

DCM N° 23-03-30-2

Objet : Désignation.

Rapporteur: M. le Maire,

Par délibération du 27 août 2020, le Conseil Municipal a désigné les élus représentant la Ville de Metz au sein de divers Conseils d'Ecoles, parmi lesquels Madame Stéphanie CHANGARNIER.

Madame Stéphanie CHANGARNIER ayant demandé à être remplacé au sein du Conseil d'Ecole de la Maternelle L'Ile aux Enfants, il y a lieu de pouvoir à son remplacement

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L2121-21, L 2121-33,

VU le Code de l'Education pris notamment en ses articles D411-1,

VU les dispositions statutaires ou règlementaires propres à différents organismes, associations et autres, commandant à ce que la Ville de Metz soit représentée par des élus ou personnalités élues ou nommées par le Conseil Municipal,

VU la Délibération du Conseil Municipal du 27 août 2020 portant Désignations de représentants de la Ville de Metz dans les établissements d'enseignement,

VU la nécessité de modifier les représentations de la Ville de Metz au sein du Conseil d'Ecole de la Maternelle L'Ile aux Enfants,

CONSIDERANT qu'il y a lieu en conséquence de procéder au remplacement de Madame Stéphanie CHANGARNIER,

CONSIDERANT la possibilité pour le Conseil Municipal de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à cette désignation,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE DIRE** que cette désignation n'interviendra pas au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du CGCT,
- **DE PROCEDER** à la désignation de :
 - M. Jérémy BOSCO.....
pour représenter la Ville de Metz en tant que membre au sein du Conseil d'Ecole de la Maternelle L'Ile aux Enfants.

Service à l'origine de la DCM : Assemblées
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 5.3 Désignation de représentants

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 45 Absents : 10 Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20230330-124074-DE-1-1
N° de l'acte : 124074

Délibération rendue exécutoire le 3 avril 2023
après affichage et transmission au contrôle de légalité.
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
et par délégation :

Metz le,